

Paris, le 15/12

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer de la mise à jour de la documentation réglementaire du fonds Tocqueville Dividende, dont vous êtes porteur de parts.

La modification suivante sera apportée et applicable à compter du 17/12/2024 :

- Nouvelles exigences du label ISR.

La société de gestion a décidé de ne pas renouveler le label ISR de l'Etat français de ce fonds compte tenu des nouvelles contraintes de ce dernier. Toutefois, la stratégie extra-financière du fonds reste inchangée.

Nos équipes commerciales restent à votre disposition pour répondre à toute question complémentaire sur ces évolutions.

La Financière de l'Échiquier